

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-septième session  
(première partie)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 15 au 19 janvier 2001



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/48/2  
TD/B/WP/138  
7 mars 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-septième session  
(première partie)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 15 au 19 janvier 2001

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Page</u></b>
I. Conclusions concertées.....	4
II. Déclarations générales.....	5
III. Décision du Groupe de travail et déclarations de clôture.....	9
IV. Questions d'organisation.....	12

### **Annexes**

I. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session.....	14
II. Participation .....	15

## I. CONCLUSIONS CONCERTÉES

### Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

#### A. Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Ayant examiné l'avant-projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003,

1. Approuve le texte modifié publié sous la cote UNCTAD/EDM/Misc.148/Rev.1;
2. Se déclare satisfait des exposés présentés par le secrétariat sur les divers domaines de travail, ainsi que des renseignements détaillés qui lui ont été fournis en réponse à ses questions;
3. Se félicite de l'adoption de la méthode du cadre logique pour l'établissement et la présentation du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 et souligne son importance, dans la nouvelle structure, en tant qu'outil de gestion à la disposition du Secrétaire général;
4. Invite le secrétariat à poursuivre ses efforts pour mieux définir les résultats attendus et pour affiner les indicateurs de résultat, compte tenu des observations formulées par le Groupe de travail;
5. Recommande que le sous-programme 9.5 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires) soit examiné par les organes compétents des Nations Unies à la lumière des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
6. Décide de se réunir de nouveau afin d'examiner le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme établi par le Secrétaire général de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003, en mettant l'accent sur le sous-programme 9.5 compte tenu des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
7. Souligne de nouveau la nécessité de développer la capacité d'analyse pour le sous-programme 9.1 B (Développement de l'Afrique) conformément aux dispositions du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session, et recommande l'affectation de ressources appropriées à ce domaine d'activité, en particulier dans le cadre de l'exercice biennal 2002-2003;
8. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à assurer la coordination des activités du secrétariat concernant l'établissement de communiqués de presse et la participation à des conférences de presse et autres conférences, afin d'éviter une dispersion des efforts et des dépenses inutiles;
9. Réaffirme qu'il attache une grande importance à la coordination horizontale au sein du secrétariat, ainsi qu'à la collaboration entre les divisions, en particulier pour les questions intersectorielles;

10. Soutient les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour pourvoir rapidement les postes vacants, compte tenu en particulier des exigences en matière de représentation des femmes et de répartition géographique équitable;

11. Considère que les enquêtes sur les publications de la CNUCED sont importantes pour déterminer l'utilité et la qualité de ces documents, et espère que les discussions sur la politique de publication se poursuivront au sein de l'organisation;

### **B. Suivi de l'application du paragraphe 166 du plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence**

12. Se félicite de la présentation des propositions détaillées et chiffrées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/B/WP/137) et prend note de ces propositions;

13. Recommande à la CNUCED d'entreprendre rapidement la phase pilote du programme de formation et de le tenir au courant de son évaluation dans la perspective de l'organisation de cours de formation au niveau régional;

14. Prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de prendre les mesures voulues pour exploiter au maximum les synergies existant au secrétariat, en vue de l'application effective du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence;

### **C. Fonds d'affectation spéciale du SYGADE**

15. Se félicite de la décision qui a été prise de créer un fonds d'affectation spéciale du SYGADE, et prend acte du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED à ce sujet (TD/B/WP/136);

16. Prie instamment le secrétariat de la CNUCED d'établir, avant la fin du mois de mars 2001, un descriptif de projet détaillé concernant le financement du fonds d'affectation spéciale et les possibilités d'assurer sa viabilité financière - financement au moyen des ressources du budget-programme, des ressources affectées à l'appui aux programmes ou de ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs et mécanismes de partage des coûts - ainsi que les procédures en matière d'information et d'établissement de rapports;

17. Recommande au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer la deuxième réunion du Groupe consultatif du SYGADE en juin 2001 et de lui faire rapport à ce sujet.

## **II. DECLARATIONS GÉNÉRALES**

18. À propos du point 3 de l'ordre du jour, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que le projet de budget-programme était présenté conformément à l'usage qui voulait que le Secrétaire général de la CNUCED consulte les États membres au sujet du programme de travail avant sa mise au point définitive à New York. Pour faciliter l'examen, les résultats d'une enquête préliminaire sur l'utilité des publications envisagées avaient été communiqués. L'information en retour était capitale pour permettre au secrétariat de mieux répondre aux souhaits des États membres.

19. Le projet de budget-programme avait été établi conformément aux *Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation* (ST/SGB/2000/8, 19 avril 2000) et aux instructions connexes, et comprenait toutes les activités, quelle que soit leur source de financement. Une nouveauté méritait d'être signalée : la présentation du programme de travail s'inscrivait désormais dans un cadre logique et l'accent était mis sur les résultats, démarche approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2000. La CNUCED avait fait œuvre de pionnier dans ce domaine.

20. Le texte définitif du projet de budget-programme, établi par le Secrétaire général de l'ONU, comprendrait aussi des renseignements concernant les ressources, la répartition des postes et les prévisions de dépenses budgétaires et extrabudgétaires. Le Groupe de travail pourrait se réunir de nouveau au printemps pour étudier ce texte et présenter directement ses observations éventuelles aux organes d'examen de l'Assemblée générale, comme auparavant.

21. Le programme de travail proposé avait été établi en vue de hâter l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Les grandes priorités et les principaux domaines d'activité étaient donc ceux qui avaient déjà été approuvés par le Groupe de travail au printemps 2000, lorsqu'il avait étudié le plan à moyen terme et le programme de travail révisé pour l'exercice 2000-2001. Le programme et son cadre logique visaient à resserrer les liens entre les trois principaux domaines de travail de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, les délibérations intergouvernementales et l'assistance technique. Il prévoyait également des travaux analytiques concernant l'Afrique (sous-programme 9.1B), réaffirmait la nécessité de mettre l'accent sur les femmes dans le cadre logique de chaque sous-programme, et tenait compte des vues et des préoccupations de la société civile.

22. Le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE (TD/B/WP/136) était destiné à assurer le financement de l'équipe centrale du programme et de ses activités, y compris la mise au point, la maintenance et l'application de logiciels, la formation à la gestion de la dette et les activités de réseau. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que le Groupe de travail avait jugé nécessaire de prendre des dispositions pour assurer la viabilité financière du programme, en se fondant sur :

- i) les ressources du budget-programme; ii) les ressources pour l'appui aux programmes;
- iii) les ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs; iv) des redevances annuelles de maintenance.

23. Enfin, à propos de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le Groupe de travail était saisi du document TD/B/WP/137, qui contenait des propositions concernant la teneur, l'organisation et le financement des stages de formation considérés. L'organe consultatif envisagé au paragraphe 166 avait été constitué et commencerait de préparer le premier stage.

24. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance d'organes techniques tel le Groupe de travail, qui pouvaient influencer sur la teneur du budget-programme pendant sa préparation. Le Groupe devait veiller à ce que le Plan d'action de Bangkok soit repris de façon aussi complète que possible dans le programme de travail. À cet égard, il importait que le programme tienne compte de questions intersectorielles comme les PMA ou l'intégration des femmes, et qu'il prévoie l'application du paragraphe 109 iv) du Plan d'action concernant la bonne administration publique. La présentation du budget-programme

devrait être conforme aux recommandations formulées au paragraphe 171 du Plan d'action en ce qui concernait les objectifs, les résultats escomptés et le calendrier d'exécution. Enfin, l'établissement de priorités entre les éléments de programme était toujours difficile, mais elle était aussi importante.

25. Les points 4 et 5 de l'ordre du jour soulevaient des questions institutionnelles comme les relations entre le Groupe de travail et des organes informels tels le groupe consultatif du SYGADE et l'organe consultatif prévu au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il ne fallait pas affaiblir le rôle des organes directeurs officiels de la CNUCED.

26. En ce qui concernait le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE, la représentante s'est félicitée des discussions tenues par le groupe consultatif du SYGADE sur des questions comme la viabilité financière du programme et, à cet égard elle a demandé quand des groupes consultatifs similaires seraient créés pour le SYDONIA et le SIAM.

27. Enfin, l'Union européenne souhaitait être informée des progrès accomplis en vue de pourvoir les postes de directeur vacants.

28. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les objectifs des programmes devaient être fondés sur le Plan d'action de Bangkok. Le sous-programme 9.1B (Développement de l'Afrique) devrait avoir plusieurs objectifs et il fallait lui consacrer des ressources suffisantes. En ce qui concernait le sous-programme 9.2 (Investissement, entreprises et technologie), le représentant a souligné l'importance des questions d'investissement pour les pays africains, ainsi l'utilité des études sur l'investissement en Afrique, des guides de l'investissement dans les PMA, des études sur la politique dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et des études sur la politique d'investissement. Le sous-programme devrait expressément prévoir une contribution au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. À propos du sous-programme 9.3 (Commerce international), on devrait établir des liens plus étroits entre les travaux analytiques et les activités de coopération technique, tenir compte de la situation particulière des pays africains en vue de leur intégration dans le système commercial multilatéral, et assurer un bon équilibre géographique entre les futurs séminaires et ateliers sur les initiatives de négociation.

29. Au sujet du Fonds d'affectation spéciale du SYGADE, il fallait tenir compte de la situation particulière des PMA quand on étudiait des questions comme participation aux coûts. Il convenait d'assurer la viabilité financière à long terme du programme, et le représentant a instamment prié les donateurs de verser des contributions à cette fin.

30. Le Groupe africain attachait de l'importance à une application rapide du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. L'absence de ressources pour les deuxième et troisième cours de formation était préoccupante, et le secrétariat devait continuer de rechercher les moyens de remédier à ce problème. À terme, la solution serait de financer les cours sur le budget-programme.

31. Enfin, le Groupe africain soutenait le financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED et encouragerait le Secrétaire général de

la CNUCED à continuer de rechercher les ressources nécessaires, conformément à la décision du Conseil du commerce et du développement.

32. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est félicité de l'accent mis sur les PMA dans le programme de travail ainsi que de l'utilisation du cadre logique dans la présentation du programme. En revanche, les indicateurs de résultat étaient vagues et devaient être améliorés. Compte tenu de la nécessité de disposer d'une direction efficace pour mettre en œuvre le programme de travail, les différents postes de directeur vacants au sein du secrétariat étaient un motif de préoccupation. Les questions qui devaient être examinées plus avant concernaient notamment l'appui apporté au Groupe des 24 au titre du sous-programme 9.1, les initiatives de négociation commerciale et le financement de la participation aux réunions d'experts de la CNUCED. Au sujet du SYGADE, le représentant a déclaré partager l'inquiétude de l'Union européenne quant au risque que des organes informels comme le groupe consultatif affaiblissent le rôle directeur du Groupe de travail.

33. Le représentant du **Japon** s'est félicité de la structure de la nouvelle présentation du budget et a souligné l'importance de l'évaluation, dont les méthodes devraient être précisées à l'avance. Les indicateurs devaient être plus objectifs et, dans la mesure du possible, quantifiables. Lorsqu'ils ne pouvaient être quantifiés, la méthode utilisée devait être clairement définie. Les dates de la onzième session de la Conférence auraient de fortes incidences sur le budget-programme et devraient donc être fixées de toute urgence. Il faudrait aussi envisager de modifier le calendrier des sessions du Groupe de travail afin que les vues de ce dernier soient pleinement prises en compte dans le projet de budget soumis au Siège. Les réunions d'experts devraient être limitées à celles qui étaient indispensables à l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devrait être renforcé pour pouvoir suivre les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Concernant l'appui aux programmes, les documents devaient être soumis dans les délais et les technologies de l'information devaient être utilisées. Le représentant a demandé pourquoi l'organe consultatif constitué en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ne figurait pas dans le budget-programme et quelles seraient les relations de la CNUCED avec le programme relatif aux pôles commerciaux une fois que celui-ci serait transféré à la Fédération internationale des pôles commerciaux.

34. Le représentant de la **Suisse** s'est déclaré préoccupé par le fait que les discussions sur la participation aux coûts du SYGADE progressaient très lentement.

35. Le représentant de la **Chine** a dit que la tâche du Groupe de travail était d'élaborer un programme de travail correspondant à la deuxième phase de l'application du Plan d'action de Bangkok, qui comprenait l'examen à mi-parcours que devait réaliser le Conseil du commerce et du développement et la préparation de la prochaine session de la Conférence. Le programme de travail proposé concordait avec le Plan d'action. La coordination serait importante et le Groupe de travail devrait veiller à ce que le Plan d'action soit pleinement et intégralement mis en œuvre. Concernant l'application du paragraphe 166, il était souhaitable de mettre en place un mécanisme de financement approprié avant la fin de 2001.

36. Répondant aux questions soulevées par les délégations, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit qu'une candidature à l'un des postes de directeur vacants avait été retenue



par la CNUCED et était examinée à New York. Pour les deux autres postes de directeur, le Secrétaire général de la CNUCED avait constitué un groupe consultatif de haut niveau pour sélectionner les candidats; celui-ci était également consulté sur le manque avéré de candidates qualifiées. Il n'avait pas été possible de convoquer la session du Groupe de travail avant de soumettre le projet de budget-programme au Siège, mais le secrétariat était conscient de la nécessité de veiller à ce que les vues du Groupe de travail soient bien prises en compte dans le programme de travail proposé. Il était difficile d'élaborer des indicateurs de résultat concrets, pratiques et précis, et les conseils des États membres sur ce point étaient les bienvenus. Le Secrétaire général adjoint admettait que l'envoi de questionnaires serait un moyen d'évaluer les résultats, mais on avait constaté qu'il était difficile d'obtenir un taux de réponse significatif. L'organe consultatif constitué en application du paragraphe 166 ne figurait pas dans le budget-programme de la CNUCED, car il s'agissait d'un organe informel. Enfin, concernant les relations entre les organes consultatifs informels et les organes intergouvernementaux officiels, la contribution du groupe consultatif du SYGADE était pour le moment positive, mais les États membres étaient invités à donner leur avis sur ce point.

### **Séances informelles**

37. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **III. DÉCISION DU GROUPE DE TRAVAIL ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE**

38. À sa 141<sup>ème</sup> séance plénière (séance de clôture), le Groupe de travail a approuvé le projet de descriptif de programme figurant dans le document UNCTAD/EDM/Misc.148/Rev.1. Il a en outre décidé de reprendre sa session pendant environ deux jours - en retenant comme dates provisoires les 11 et 12 juin 2001 - pour passer en revue le projet de budget biennal qui serait soumis à l'Assemblée générale par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

39. À la même séance, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées (TD/B/WP/L.99) reproduites dans le chapitre 1 plus haut.

### **Déclarations de clôture**

40. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance d'un financement prévisible et stable de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. Il était primordial que les ressources correspondantes proviennent du budget ordinaire. L'utilisation des ressources allouées par l'Assemblée générale à partir des économies réalisées sur l'exercice biennal 1999-2000 avait apporté la preuve de l'effet notable et positif de ce financement sur la qualité des débats des réunions d'experts. Celles-ci étaient à la base du travail intergouvernemental à la CNUCED. D'après le Secrétaire général de la CNUCED, l'utilisation des ressources provenant des économies réalisées avait permis de quasiment doubler la participation d'experts des pays en développement, ce qui signifiait, toutefois, que ces pays continuaient de devoir prendre en charge la participation de certains de leurs experts. Le mécanisme conçu pour utiliser ces ressources avait garanti une répartition géographique équitable, y compris dans le cas des pays les moins avancés, et avait permis une meilleure répartition entre hommes et femmes.

Le représentant s'est félicité de l'appui exprimé par un certain nombre de pays développés quant au recours à une source stable de financement de la participation d'experts des pays en développement, ainsi que de l'annonce par le secrétariat de la présentation à New York par le Secrétaire général de la CNUCED d'une demande visant à ce que les ressources nécessaires proviennent du budget ordinaire, conformément à la décision 465 (XLVII) du Conseil. Il a instamment demandé que cette demande soit pleinement prise en considération et qu'elle soit reprise dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Il a exprimé l'attachement du Groupe des 77 et de la Chine à toute solution globale et durable de cette question.

41. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'elle souhaitait obtenir du secrétariat des éclaircissements sur les relations entre les groupes consultatifs informels et les organes de décision officiels, et que des groupes consultatifs pour les programmes SIAM et SYDONIA devraient être rapidement constitués. Concernant le financement de la participation d'experts, ce financement était limité à la participation d'experts des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et à la participation aux réunions d'experts. Une certaine attention devrait aussi continuer d'être accordée en la matière aux questions de répartition géographique et d'équilibre entre hommes et femmes. Si l'utilisation de ressources extrabudgétaires à cette fin était acceptable, le recours au budget ordinaire exigeait un consensus des États membres, et la décision finale devait être prise par les organes compétents à New York. Tout en reconnaissant la spécificité des réunions d'experts de la CNUCED et leur importante contribution, la représentante a dit que l'adoption d'un tel mécanisme de financement pourrait constituer un précédent à l'échelle du système et devait donc être considérée dans ce contexte élargi. Certains membres de l'Union européenne pouvaient envisager qu'il soit fait appel aux ressources du budget ordinaire, mais cette opinion n'étant pas partagée par tous les États membres de l'Union, la position de celle-ci serait donc calquée sur le libellé de la décision 462 (XLVII) du Conseil, à savoir que le Secrétaire général de la CNUCED était invité à étudier toutes les options possibles pour le financement de la participation d'experts.

42. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a demandé que le cadre logique soit appliqué à la Direction exécutive et gestion, et soumis aux États membres. Cela aiderait à améliorer la gestion, y compris la coordination interne des activités, par exemple sur les questions intersectorielles, ainsi que la gestion des ressources humaines, par exemple en accélérant les nominations aux postes vacants de haut niveau et en améliorant la place des femmes dans les effectifs. Concernant le financement de la participation d'experts, il a loué les pays qui avaient versé des contributions volontaires, mais a réaffirmé la position des États-Unis selon laquelle les ressources du budget ordinaire ne devraient pas être utilisées à cette fin. Concernant le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003, le représentant a souligné la nécessité d'activités visant à renforcer la base démocratique des institutions et à garantir une saine administration publique, dans la mesure où les États avaient un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion du commerce et du développement. Enfin, les nouvelles tâches demandées à l'organisation ne pouvaient qu'avoir des incidences sur les ressources, que le Groupe de travail devrait examiner à la reprise de sa session.

43. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les résultats de la session du Groupe de travail devraient contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok, s'agissant notamment des questions fondamentales concernant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Le Groupe africain s'était félicité de la création

d'un sous-programme sur le développement de l'Afrique, et il demandait instamment au secrétariat d'y affecter les ressources nécessaires. Il préconisait vivement que le financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts soit assuré dans des conditions plus stables et plus prévisibles. Il avait été prouvé que la participation active d'experts de ces pays avait contribué aux travaux de la CNUCED. Le représentant a instamment demandé au Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses efforts pour obtenir un financement sur le budget ordinaire, même si des contributions volontaires de la part des pays développés étaient aussi les bienvenues. Attentif à la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, il s'est félicité de la décision prise par le Groupe de travail de lancer une phase pilote de ce programme, en espérant que cette phase initiale serait correctement financée et évaluée de façon à garantir un suivi durable et à jeter les bases de programmes régionaux de formation et d'une utilisation plus intensive des technologies de l'information. Le représentant a réaffirmé l'importance que le Groupe africain attachait à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et a demandé que les postes vacants au Bureau du Coordonnateur spécial soient rapidement pourvus. Après la Conférence, le Groupe de travail devrait non seulement examiner le sous-programme relatif aux PMA, mais aussi s'efforcer de l'exprimer en mesures opérationnelles en faveur de ces pays. Un engagement dans ce sens constituerait manifestement un vif encouragement adressé à l'ensemble des participants à la Conférence et favoriserait l'adoption de mesures concrètes en vue d'une mise en œuvre effective de tous les engagements pris par la communauté internationale en faveur des PMA.

44. Le représentant du **Japon** a dit qu'il espérait que le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 serait rapidement approuvé par le Siège. Ce programme correspondait à une application bien conçue du Plan d'action de Bangkok. L'évaluation effective des résultats des programmes devrait être entreprise conformément aux objectifs, aux résultats escomptés et aux indicateurs figurant dans le programme de travail. L'exécution rationnelle du programme de travail exigeait que les dates de la prochaine session de la Conférence soient arrêtées le plus tôt possible. Concernant la question du financement de la participation d'experts, le représentant a reconnu la contribution des experts des pays en développement, ainsi que des pays en transition, à la qualité des réunions d'experts. Toutefois, l'utilisation de ressources du budget ordinaire à cette fin risquait d'entraîner une diminution des ressources disponibles pour d'autres activités de fond, et cette participation devait donc être financée au moyen de fonds extrabudgétaires. La position du Japon en la matière était une question de principe, indépendamment des mérites de telle ou telle activité à la CNUCED. Le représentant espérait obtenir des informations à un stade ultérieur sur le financement effectif de la participation d'experts.

45. Le représentant de l'**Égypte** a dit que le programme de travail approuvé par le Groupe de travail était fidèle au Plan d'action de Bangkok. Il a souligné l'importance du programme relatif au développement de l'Afrique et du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts, ainsi que la nécessité de revoir le programme de travail relatif aux pays les moins avancés après la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le financement de la participation d'experts était une question fondamentale, et le projet de budget-programme du Secrétaire général de l'ONU devrait prévoir des crédits à cette fin. Souscrivant au contenu du document établi par le secrétariat sur la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le représentant a souligné qu'il importait de s'efforcer de financer la participation des stagiaires à ces cours.

46. Le représentant de la **Suisse** a demandé aux partenaires de développement de contribuer à une solution rapide du problème de la viabilité financière du programme SYGADE.

47. La représentante du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, s'est félicitée de ce que le financement de la participation d'experts des pays en développement figure au projet de budget. Elle s'est également félicitée de la proposition relative à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et des efforts déployés pour obtenir des ressources. Cette question était particulièrement importante pour les pays du Groupe latino-américain et caraïbe. Elle espérait qu'il y aurait une prise en charge financière de tous les participants aux cours organisés en application du paragraphe 166. Elle a estimé que le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 approuvé par le Groupe de travail illustre parfaitement le Plan d'action de Bangkok.

48. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné l'importance du financement de la participation d'experts de tous les pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED.

49. Le représentant des **Pays-Bas** a appuyé la déclaration du représentant de la Suisse concernant la viabilité financière du programme SYGADE, ainsi que la déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique concernant la nécessité d'appliquer également le cadre logique aux activités de la Direction exécutive et gestion. Il a aussi appuyé sans réserve la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne.

50. Le représentant du **secrétariat** a dit qu'aucun cadre logique n'avait été établi pour la Direction exécutive et gestion, parce que les instructions budgétaires ne le prévoyaient pas, mais qu'un cadre serait élaboré et distribué de façon informelle. Concernant le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts, le secrétariat informerait le Siège de l'importance qu'attachaient à cette question certains États membres. Enfin, les résultats des discussions du Groupe de travail sur le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 seraient rapidement communiqués au Siège.

#### **IV. QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Ouverture de la session**

51. La trente-septième session du Groupe de travail a été ouverte par M. Federico Alberto Cuello (République dominicaine), Président du Groupe de travail à sa trente-sixième session.

##### **B. Élection du bureau** (Point 1 de l'ordre du jour)

52. À sa 140ème séance plénière (séance d'ouverture), le Groupe de travail a élu M. Mussie Delelegnarega (Éthiopie) Président et Mme Nicole Clarke (Barbade) Vice-Présidente/Rapporteur.

### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

53. Également à sa 140<sup>ème</sup> séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/WP/135). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
4. Fonds d'affectation spéciale du SYGADE
5. Suivi de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

### **D. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail**

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. À sa 141<sup>ème</sup> séance plénière (séance de clôture), le Groupe de travail a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session. (Pour l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe I plus loin).

### **E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

55. À sa 141<sup>ème</sup> séance plénière (séance de clôture), le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.98), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par des délégations au résumé de leurs déclarations, et à autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière finale.

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION**

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement :
  - a) Examen d'ensemble
  - b) Information concernant la mise en œuvre de la décision 462 (XLVII) du Conseil
4. Évaluation d'activités de coopération technique :
  - a) Évaluation du programme TRAINMAR
  - b) Suite donnée à l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC
  - c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux
5. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED
6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Barbade	Maurice
Bélarus	Pakistan
Chine	Pays-Bas
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Ethiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Sri Lanka
Indonésie	Suède
Italie	Suisse
Japon	Venezuela
Maroc	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur :

Afrique du Sud	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Kenya
Bolivie	Malte
Brésil	Mexique
Colombie	Nigéria
Croatie	Norvège
Cuba	Panama
Égypte	Paraguay
Espagne	Portugal
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Sénégal
Haïti	Thaïlande
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Communauté européenne  
Ligue des États arabes

-----

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.44.